

## BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC <sup>(1)</sup> AU 01/03/2026



PRIX DE VENTE				HONORAIRES	PRIX DE VENTE				HONORAIRES
De	1 €	à	10 999 €	1 000 €	De	150 000 €	à	170 999 €	11 000 €
De	11 000 €	à	16 999 €	2 000 €	De	171 000 €	à	190 999 €	12 000 €
De	17 000 €	à	22 999 €	2 500 €	De	191 000 €	à	210 999 €	13 000 €
De	23 000 €	à	27 999 €	3 000 €	De	211 000 €	à	240 999 €	14 000 €
De	28 000 €	à	33 999 €	4 000 €	De	241 000 €	à	260 999 €	15 000 €
De	34 000 €	à	59 999 €	5 000 €	De	261 000 €	à	300 999 €	16 000 €
De	60 000 €	à	75 999 €	6 000 €	De	301 000 €	à	316 999 €	17 000 €
De	76 000 €	à	86 999 €	7 000 €	De	317 000 €	à	340 999 €	18 000 €
De	87 000 €	à	97 999 €	8 000 €	De	341 000 €	à	373 999 €	19 000 €
De	98 000 €	à	118 999 €	9 000 €	De	374 000 €	et	Plus	5,5 % <sup>(3)</sup>
De	119 000 €	à	149 999 €	10 000 €					

## HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC <sup>(1)</sup> AU 01/03/2026

### PRESTATION OFFERTE

## BARÈME DES HONORAIRES LOCATION/GESTION LOCATIVE IMMOBILIERS D'HABITATION – BUREAU / COMMERCE / LOCAL TTC <sup>(1)</sup> AU 01/03/2026

### HONORAIRES DE LOCATION TTC<sup>(1)</sup> « IMMOBILIER D'HABITATION »

(comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, et les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire).

Si le bien est loué vide.....Honoraires = **7,5 % du montant annuel du loyer TTC hors charges**

Si le bien est loué meublé ..... Honoraires = **11 € / m<sup>2</sup>**

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m<sup>2</sup> pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

### **Prestations complémentaires :**

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire .....	<b>300 € à la charge du Bailleur</b>
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail.....	<b>30 € à la charge du demandeur</b>
Honoraires d'état des lieux seul (entré ou sortie) .....	<b>3 €/m<sup>2</sup> <sup>(2)</sup></b>
Honoraires location/bail Garage/Stationnement .....	<b>60 € partagé par moitié entre le bailleur et le locataire</b>

### HONORAIRES DE LOCATION TTC <sup>(1)</sup> « BUREAU / COMMERCE / LOCAL »

Sur devis.

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC <sup>(1)</sup> - A la charge du Mandant

**« Gestion locative : de 6 % à 8 % TTC des loyers charges comprises – prestation assurée par un partenaire habilité. »**

(possibilité option garantie des loyers impayés)

**En cas de pluralité de biens, nous contacter pour l'établissement d'un devis personnalisé.**

(1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

(2) Surface habitable – Article R\*111-2 du code de la Construction et de l'Habitation

(3) Pourcentage appliqué sur le prix de vente net vendeur